

2011, ANNEE EUROPEENNE DU BENEVOLAT ET DU VOLONTARIAT

Par décision numéro 2010/37, l'année 2011 a été proclamée par le Conseil des ministres et le Parlement européens « Année européenne des activités de volontariat pour la promotion de la citoyenneté active ». L'adoption de cette décision représente un engagement politique fort des Etats membres mais est également l'aboutissement d'une campagne très active du secteur associatif.

Objectifs de l'année européenne

L'année 2011 porte sur la promotion de l'ensemble des activités d'engagement bénévole et volontaire, à tous âges et pour toute la société et vise à :

- 1) œuvrer à la mise en place d'un cadre propice au bénévolat et volontariat dans l'Union européenne;
- 2) donner des moyens d'agir aux organisateurs d'activités de bénévolat/volontariat pour améliorer la qualité de ces dernières, aider les organisateurs à mettre en œuvre de nouveaux types d'activités de bénévolat/volontariat et encourager la mise en réseau, la mobilité, la coopération et l'établissement de synergies;
- 3) reconnaître les activités de bénévolat/volontariat afin d'encourager la mise en place d'incitations appropriées pour les particuliers, les entreprises et les organisations encadrant des bénévoles/volontaires et obtenir, au niveau de l'Union européenne et dans les États membres, une reconnaissance des capacités et des compétences acquises dans le cadre du bénévolat/volontariat, de la part des responsables politiques, des organisations de la société civile, des institutions publiques, du secteur de l'enseignement formel et non formel et des employeurs;
- 4) sensibiliser l'opinion publique à la valeur et à l'importance du bénévolat/volontariat.

Organisation de l'année en Europe et en France

La Commission européenne est chargée de la coordination de l'année au niveau européen. Elle définit et met en œuvre son programme (événements, campagne de labellisation, site Internet) et contribue au financement des événements organisés par les Etats membres selon le mécanisme du cofinancement européen. Sur un budget de 8 millions d'euros dédiés à l'année en 2011 par l'Union européenne, 3,7 millions sont consacrés aux programmes des coordinations nationales qui doivent abonder en partie ce montant.

En France, la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) du Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative a été désignée coordinateur national.











Le pilotage de l'année sera assuré par un comité qui travaillera sur les priorités nationales et le suivi du programme de travail. Ce programme doit être soumis à la Commission européenne, mi septembre 2010.

Le Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative souhaite travailler de manière concertée et dans la continuité des travaux engagés en matière de bénévolat lors de la Conférence sur la vie associative qui s'est tenue en décembre 2009 et de l'adoption de la loi relative au service civique adoptée en mars 2010.

Les quatre objectifs nationaux pourraient être :

développer l'engagement bénévole et volontaire,

mieux le reconnaître,
mieux le valoriser,

et développer la dimension européenne.

Des actions de réflexion, de communication et de valorisation sont envisagées et pourraient prendre la forme d'une cérémonie d'ouverture et de clôture; de soutien à des colloques et séminaires, en France et en Europe; d'une campagne de communication (dans le cadre d'une campagne européenne), dont un site Internet; de travaux spécifiques de type études, outils de valorisations; d'une campagne de labellisation visant à mobiliser les acteurs au plus près du terrain et à valoriser leurs actions.

CONTACTS

Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative – Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

95, avenue de France - 75 650 PARIS cedex 13 Tél.: 00.33.1.40.45.90 00 - Fax: 00.33.1.40.45.92.92

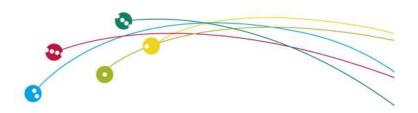
E-mail: 2011@jeunesse-sports.gouv.fr











PRIORITES NATIONALES

La décision du Conseil de l'Union Européenne de novembre 2009 précise que le terme « activités de volontariat » de l'intitulé de l'année fait référence « à tous les types d'activités de volontariat, formelles, non formelles ou informelles, qui sont exercées par des personnes de leur plein gré, de leurs propre choix et motivation et sans objectif de gain financier. (...) Ils ne remplacent pas les emplois professionnels et rémunérés mais constituent une valeur ajoutée pour la société ». En France, cet engagement désintéressé prend deux formes principales, le bénévolat et le volontariat. Les quatre priorités prendront en compte de manière spécifique chacune de ces formes.

On entend par « reconnaissance » l'ensemble des moyens mis en œuvre pour que l'importance de la contribution de l'engagement individuel ou collectif soit visible, prise en considération et identifiée systématiquement et à sa juste valeur par l'ensemble des composantes de la société : l'opinion publique, les acteurs de l'économie nationale, les pouvoirs publics, les organisations qui accueillent des bénévoles et des volontaires, etc. On entend par « valorisation » un mode de reconnaissance, qui consiste en une contrepartie matérielle mais disproportionnée donnée au don de temps et qui n'altère pas son caractère gratuit et désintéressé.

A l'issue de la consultation du comité de pilotage quatre priorités nationales ont été fixées :

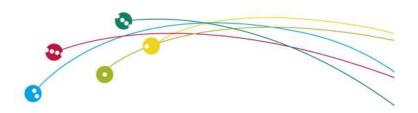
- 1/ Promouvoir la dimension européenne de l'engagement bénévole et volontaire en :
 - favorisant l'échange de bonnes pratiques par l'information sur les modalités de l'engagement dans les autres pays européens ;
 - favorisant la mise en réseau des acteurs européens par leur identification et celle de leurs pratiques ;
 - favorisant le développement des opportunités de mobilité européenne offertes aux bénévoles et aux volontaires par les programmes européens
- 2/ Développer l'engagement bénévole et volontaire en :
 - accroissant le nombre de volontaires et d'engagés du service civique ;
 - accroissant le nombre de bénévoles ;
 - fidélisant les bénévoles et les volontaires engagés.











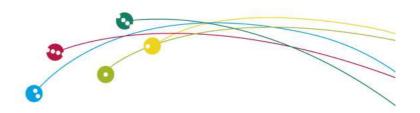
- 3/ Mieux reconnaître l'engagement bénévole et volontaire en :
 - soulignant l'importance sociale et économique de l'engagement dans la société et au plan local ;
 - travaillant avec les acteurs de la politique de l'emploi.
- 4/ Mieux valoriser l'engagement bénévole et volontaire en :
 - développant les outils permettant la valorisation de l'engagement ;
 - travaillant avec le secteur de l'Education formelle pour systématiser la valorisation de l'engagement ;
 - travaillant avec les acteurs de la politique de l'emploi











PROGRAMME NATIONAL

Le programme favorisera le foisonnement d'initiatives pour valoriser les bénévoles et les volontaires sur l'ensemble du territoire.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'année européenne du volontariat, la coordination nationale œuvrera en partenariat permanent avec tous les acteurs concernés pour :

- a) définir et mettre en place un cadre favorable au développement d'initiatives sur l'ensemble du territoire via un calendrier commun et la réalisation d'un outil pédagogique;
- b) informer le grand public et œuvrer à la visibilité de l'année européenne par une réalisation et une diffusion en grand nombre d'outils de communication, supports aux manifestations portées par les acteurs qui initieront des actions dans le cadre de l'année européenne;
- c) valoriser les actions, les projets et les bonnes pratiques par la création d'un site Internet dédié à l'année et l'organisation d'une campagne de labellisation ;
- d) contribuer à l'avancement des sujets d'intérêt national et des objectifs de l'année européenne 2011 notamment par la réalisation d'études, et l'organisation et la participation à des groupes de travail et des colloques en France et en Europe.











CAMPAGNE DE COMMUNICATION EN FRANCE

La communication générale de l'événement débutera en janvier et s'appuiera sur la dynamique des manifestations organisées dans toute la France lors de la semaine d'ouverture. Elle se poursuivra pendant l'année 2011 toujours en s'appuyant sur les dynamiques locales.

Pour soutenir et donner une unité à la communication, la coordination nationale mettra à disposition des structures pour les projets labellisés un Kit de communication personnalisé.

Ainsi, il sera proposé:

Charte graphique-création visuelle

La charte graphique de l'année européenne destinée aux projets labellisés est en cours d'élaboration ainsi qu'un visuel pour l'ensemble des supports de communication. (Affiches, Kakémonos, guides ...etc).

Site internet et base de données

Le site internet et la base de données qui recensera la diversité des manifestations de toute la France sera le support sur lequel nous nous appuierons pour donner à voir la richesse du monde associatif, bénévole et volontaire.

La base de données sera disponible et prête à recevoir les premiers projets le 13 décembre : www.associations.gouv.fr

Assurer la visibilité de l'année européenne par le Web

Pour assurer une visibilité de l'année européenne du bénévolat et du volontariat sur le web, nous proposons de mettre à disposition des porteurs de projets, des réseaux associatifs, des institutions, des partenaires, des outils pour « Faire savoir et faire connaître »

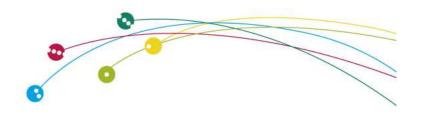
- Campagne de référencement web
- Bannières destinées au Web de différents formats aux couleurs de la manifestation, (messages en cours de création)





www.associations.gouvir





Objets de communication

- Badge métal couleur, 3,7 cm de diamètre, inscription quadri
- Autocollant slogan spécial textile
- Kakémono, format 60x180 quadri tissus léger, intérieur/extérieur, fourreaux de lestage haut et bas, 2 œillets sous fourreau haut
- ballons multicolores marquage slogan
- Autocollants logo différents formats

Outils de communication

- > une affiche pour soutenir les manifestations, colloques, séminaires, conférences de presse...
- un document d'information destiné au grand public (format à déterminer en fonction du contenu)
- un dossier de presse composé d'une base commune à disposition des porteurs de projets labélisés, évolutif, pouvant contenir des informations propres aux structures, espace partenaires, etc...
- la création d'un encart publicitaire de différents formats destinés aux journaux associatifs et des fédérations sportives, ainsi qu'à ceux des collectivités territoriales, pour une insertion à titre gracieux

Communication médias

Le bureau de la communication en étroite relation avec le service de presse du Cabinet du ministre, recherche les possibilités de partenariat d'échanges avec la presse nationale tous supports confondus, (presse écrite PQN, PQR, radio, TV...), les gratuits, pour annoncer et couvrir la manifestation.

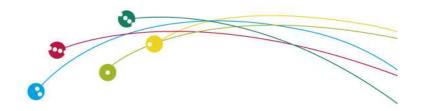
Une attention particulière est portée aux médias ayant un fort impact au plan local : TV et radio locales, radio associatives, les chaines étudiantes, les médias web, etc... très bon relais au plan local.











SEMAINE D'OUVERTURE DU 7 AU 13 FEVRIER 2011

Date

Du 7 au 13 février 2011.

Objectifs

Illustrer la présence forte du bénévolat et du volontariat sur tous les territoires et dans tous les secteurs de la société.

Sensibiliser le grand public et notamment les jeunes en favorisant la rencontre autour de témoignages de bénévoles et de volontaires.

Concept

Un foisonnement d'événements locaux, régionaux ou nationaux.

Des actions de sensibilisation dans les espaces collectifs : collèges, lycées, universités, grandes écoles, entreprises, clubs et centres de loisirs, centres d'information, etc.

Visibilité et communication

Tous les événements auront vocation à recevoir le label de l'année européenne.

Ils seront visibles sur le site Internet de l'année, via la base de données permettant un tri des actions par territoire et par date.

Un badge, signe distinctif des bénévoles et des volontaires qui voudront témoigner de leur action sera distribué.

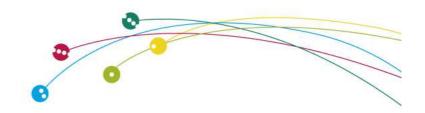
La communication générale de l'année s'appuiera sur les plus emblématiques de ces actions.











CAMPAGNE ET CRITERES DE LABELLISATION

Une campagne de labellisation de projets valorisant les objectifs nationaux de l'année européenne va être lancée le 13 décembre 2010.

Elle s'appuie sur un site internet comportant une base de données : www.associations.gouv.fr

Après validation des projets, ceux-ci seront visibles par le grand public soit via une entrée régionale ou départementale entrée régionale soit via une entrée par date.

Cette campagne de labellisation ne donne pas lieu à un soutien financier spécifique mais permet à la structure porteuse :

- de s'inscrire officiellement dans l'année européenne,
- de valoriser et de donner à voir au grand public ses actions,
- de bénéficier du kit de communication.

Les projets pourront être de dimension nationale, régionale ou locale. Dans ces deux derniers cas, l'expertise et l'avis des Délégués départementaux de la vie associative pourront être sollicités par la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative.

Les projets pourront être labellisés "année européenne 2011 ", sans limitation de nombre et tout au long de l'année, à compter de décembre 2010 et jusqu'à la fin de l'année 2011.

Serait éligible à la labellisation :

Tout projet porté par toute structure qui respecte les exigences légales :

Association, Fondation, Coopérative, Mutuelle, Collectivité territoriale, Etablissement public, Entreprise lucrative, Particulier, Etc...

Les structures ne sont pas restreintes afin de pouvoir souligner la diversité et l'importance de l'engagement partout dans la société et sensibiliser largement. Le coordinateur labellisera donc les projets, et non les structures.

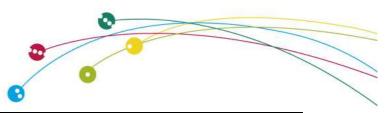
En revanche, l'action candidate à une labellisation n'aura pas besoin d'être spécifiquement organisée pour l'Année européenne. Il suffit qu'elle consiste en une action qui contribue à la promotion de











l'engagement occasionnellement ou sur le long terme.

Toute action non lucrative qui participe aux objectifs nationaux de l'Année européenne:

Promouvoir la dimension européenne de l'engagement Développer l'engagement bénévole et volontaire Mieux reconnaître l'engagement bénévole et volontaire Mieux valoriser l'engagement bénévole et volontaire

À titre indicatif, cette action peut prendre la forme de :

Tout mode oral de sensibilisation à l'engagement :

Manifestation, y compris à l'occasion du lancement et de la clôture de l'Année européenne

Événement, conférence, séminaire, etc.

Initiative de sensibilisation auprès des jeunes, des individus sur leur lieu de travail, etc.

Tout mode écrit de promotion de l'engagement :

Outil de connaissance sur le bénévolat et le volontariat en France et en Europe et d'information sur les dispositifs
Par exemple, production et diffusion d'études sur l'engagement (bénévolat et/ou volontariat, en France ou en Europe), son importance dans la société en général et au niveau local, son utilité sociale ;

Ou production et diffusion d'informations concernant des dispositifs ou des bonnes pratiques sur le bénévolat et/ou le volontariat, en France ou en Europe.

Outil de reconnaissance et de valorisation (carnet, etc.) Par exemple, réalisation et diffusion de tels outils.

<u>Toute initiative facilitant et développant l'engagement :</u>

Dispositif/initiative de reconnaissance

Dispositif/initiative de valorisation

Dispositif/initiative d'incitation à l'engagement et de fidélisation : accueil, formations, etc.

Initiative, expérimentale ou de longue durée, de mutualisation, de rapprochement, de partenariat entre structures pour favoriser l'engagement, la mobilité, le partage d'expériences, la mise en réseau d'outils ou de structures, etc.

Toutes ces actions peuvent porter sur l'engagement en général, en France ou en Europe, à destination de tous ou d'une tranche d'âge spécifique.











CAMPAGNE EUROPEENNE DE COMMUNICATION

La Commission européenne mène une campagne qui a débuté le 2 décembre 2010 par une conférence de presse à Bruxelles et sera conduite tout au long de l'année.

OUTILS DE COMMUNICATION

- Identité visuelle

Une couleur (orange), une image (visages de personnes), un logo, un slogan, une mosaïque de portraits, des ballons.

4 clips vidéo

De plusieurs formats (20, 45 et 60 secondes), traduits dans toutes les langues seront téléchargeables sur le site internet. Trois des quatre vidéos sont basés sur deux visions du monde : un monde sans volontaires puis le même monde avec volontaires et le 4ème présente la diversité des activités de volontariat.

Affiches, dépliants et T shirt

1 000 exemplaires pour le Tour

- **Site internet :** www.ec.europa.eu/volunteering
 Accessible dans toutes les langues, avec une page par pays.
- Campagne d'affichage dans des aéroports.

EVENEMENTS DE LANCEMENT ET DE CLOTURE

Ces événements se dérouleront respectivement en Hongrie et en Pologne, Etats qui assureront la présidence de l'Union européenne en 2011.

TOUR

Une tente de 300m2 et le mobilier afférent qui se déplace de capitale en capitale. Passage à Paris du 14 au 20 avril.











RELAY

Un relais de 27 jeunes journalistes. Chaque journaliste passe 10 jour dans deux organisations de bénévoles et produit des documents vidéo, audio et écrits.

CONFERENCES

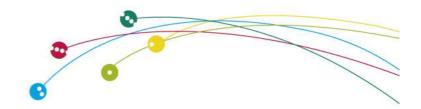
Quatre conférences thématiques seront organisées par la Commission européenne (thèmes et dates à confirmer). La première est fixée au 8 janvier à Budapest et traitera de la reconnaissance des compétences acquises.











TOUR CARAVANE DE LA COMMISSION EUROPEENNE

La Commission européenne a souhaité organiser une manifestation pédagogique attrayante pour illustrer la présence forte du bénévolat et du volontariat dans tous les secteurs de la société.

L'objectif poursuivi est de sensibiliser le grand public et notamment les jeunes en favorisant la rencontre autour de témoignages de bénévoles et de volontaires, mais également de susciter la réflexion et le débat.

Deux semi remorques chargés de matériel et d'une tente de 400m2 sont mis à disposition par la Commission européenne et son prestataire événementiel, Pau éducation, qui a imaginé le concept et produit le mobilier.

Chaque Etat membre est libre de déterminer les objectifs et le programme. Pour la caravane à Paris, le public aura accès tous les jours à de l'information généraliste sur 11 domaines différents, ainsi que sur les dispositifs publics. En parallèle, un thème sera plus particulièrement mis à l'honneur chaque jour sous la forme de conférences, d'animations, de débats.

Date et lieu

La tente sera à Paris du 14 au 20 avril 2011 sur le Parvis de l'Hôtel de ville.

Concept

Trois espaces d'animations sur 400 m2 :

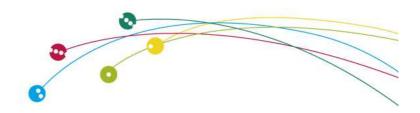
- Espace débat : possibilité d'accueillir 60 personnes dans un espace sonorisé
- Espace bourses d'échange
- Espace exposants











Domaines d'information

Des permanences seront assurées pendant les sept jours sur les 11 domaines listés ci-après, ainsi que sur les dispositifs publics :

- Solidarité sociale et insertion
- 2. Handicap
- 3. Développement durable, environnement, patrimoine
- 4. Culture Loisirs
- 5. Santé
- 6. Citoyenneté
- 7. International
- 8. Sport
- 9. Education Formation
- 10. Fondations Entreprises
- 11. France Volontaires, service civique, les autres formes de volontariat VSI, VIA, VIE

Les permanences seront assurées par les associations, les collectivités territoriales qui fourniront une information généraliste. La ville de Paris propose également d'associer les responsables des maisons des associations de la ville de Paris à l'animation des stands.

Programme des débats et animations

Le calendrier suivant a été retenu :

Jeudi 14 avril Citoyenneté Vendredi 15 avril Environnement

Samedi 16 avril Solidarité (santé/insertion/handicap)

Dimanche 17 avril Sports

Lundi 18 avril International/volontariats/Service Civique

Mardi 19 avril Culture et Loisirs Mercredi 20 avril Education – Formation

Chaque journée reste un événement et l'idée est d'inviter des personnalités (ministres, députés français et européen, maires, maires adjoints de Paris et d'Ile-de-France, présidents d'associations, personnalités, chercheurs, écrivains, héros du jour, etc)

Partenaires

Représentation en France de la Commission européenne, Bureau d'Information en France du Parlement européen, Mairie de Paris, Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative (coordonnateur national).





